

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le lundi 22 janvier 2024 à 15 h 30 au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Michel Crevier
Évelyne Tremblay
Diane Tremblay
Étaient absents : Sylvie Bolduc
Mathieu Bouchard
Mario Desmeules

Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 037 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 JANVIER 2024
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

15-01-24 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

16-01-24 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 037 900 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 037 900 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
80 -08	144 700 \$
80 -08	101 100 \$
78 -08	7 100 \$
175 -15	67 400 \$
206 -18	397 600 \$
218 -19	120 000 \$
268 -23	200 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D -7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 80 -08, 78 -08, 175 -15, 206 -18, 218 -19 et 268 -23, la Municipalité des

Éboulements souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 29 janvier 2024 ;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année ;
 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) -trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	72 600 \$	
2026.	76 300 \$	
2027.	80 100 \$	
2028.	83 900 \$	
2029.	88 300 \$	(à payer en 2029)
2029.	636 700 \$	(à renouveler)

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 80 -08, 78 -08, 175 -15, 206 -18, 218 -19 et 268 -23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

17-01-24 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Date d'ouverture :	22 janvier 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 janvier 2024
Montant :	1 037 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité des Éboulements a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 janvier 2024, au montant de 1 037 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C -19) ou l'article 1066 du Code municipal

du Québec (RLRQ, chapitre C -27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX)

72 600 \$	4,880 00 %	2025
76 300 \$	4,880 00 %	2026
80 100 \$	4,880 00 %	2027
83 900 \$	4,880 00 %	2028
725 000 \$	4,880 00 %	2029

Prix : 100,000 00

Coût réel : 4,880 00 %

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

72 600 \$	4,930 00 %	2025
76 300 \$	4,930 00 %	2026
80 100 \$	4,930 00 %	2027
83 900 \$	4,930 00 %	2028
725 000 \$	4,930 00 %	2029

Prix : 100,000 00

Coût réel : 4,930 00 %

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

72 600 \$	5,100 00 %	2025
76 300 \$	4,950 00 %	2026
80 100 \$	4,700 00 %	2027
83 900 \$	4,600 00 %	2028
725 000 \$	4,600 00 %	2029

Prix : 98,643 00

Coût réel : 4,987 79 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX) est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- **QUE** la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX) pour son emprunt par billets en date du 29 janvier 2024 au montant de 1 037 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 80 -08, 78 -08, 175 -15, 206 -18, 218 -19 et 268 -23. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci ;
- **QUE** le maire Pierre Tremblay et la directrice générale Linda Gauthier soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

18-01-24 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 15 h 40, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Greffière-trésorière